

# VILLE DE RIORGES

N° 6\_1

OBJET :

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

### ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES

### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS RELATIFS AUX SPECTACLES PROGRAMMES AU 2° SEMESTRE 2018

### AJOUT (COMEDIE SAINT- ETIENNE)

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 NOVEMBRE 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 16 novembre 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Nicole AZY, Blandine LATHUILIERE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Elodie PINSARD-BARROCAL

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Nicole AZY Blandine LATHUILIERE Florence COLOMB	Eric MICHAUD Chantal LACOUR Martine SCHMÜCK Andrée RICCETTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20181115-6\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2018

Affichage : 16/11/2018

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

### ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS RELATIFS AUX SPECTACLES PROGRAMMES AU 2<sup>e</sup> SEMESTRE 2018 AJOUT (COMEDIE SAINT-ETIENNE)

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

"Pour chacun des spectacles programmés, la commune a la possibilité de contracter soit avec les artistes, et par conséquent de les rémunérer directement, soit de passer par un contrat ou une convention avec un producteur de spectacles, employeurs des artistes, dont le statut peut être associatif ou commercial. Elle peut également s'associer à de telles structures en passant des contrats de co-production pour l'organisation d'une manifestation précise.

Par délibération du 5 juillet 2018, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de l'organisation des spectacles programmés au 2<sup>e</sup> semestre 2018, sur la base d'une liste établie pour les "Mardi(s) du Grand Marais" et l'apéro-concert d'automne.

La commune accueillera par ailleurs un spectacle proposé par La Comédie de Saint-Etienne dans le cadre de son dispositif *Itinérance*. Le spectacle intitulé "Moitié voyageur", traite de l'identité gitane de façon humoristique. Il sera proposé à la maison de quartier du Pontet le jeudi 22 novembre 2018 à 20h et représente un coût prévisionnel de 844 € TTC."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le contrat à passer avec la Comédie de Saint-Etienne.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 16 novembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

